

LE 2 DÉCEMBRE PROCHAIN...

Éditorial de Jacques AGNÈS

Le 2 décembre prochain, comme tous les trois ans, nous allons être appelés à désigner nos représentants aux commissions administratives paritaires académiques (CAPA) et nationales (CAPN) des agrégés, certifiés, chaires supérieures, conseillers principaux d'Éducation et conseillers d'orientation, ainsi qu'à la commission administrative paritaire des professeurs d'enseignement général de collège.

Pour la première fois depuis la création de leur catégorie, les assistants d'Éducation vont pouvoir désigner leurs représentants à une commission consultative, ainsi que les non-titulaires d'enseignement, éducation et orientation. Tardivement mises en place, avec des prérogatives limitées, ces CCP n'en constituent pas moins une avancée à l'actif des luttes que nous avons menées dans ce sens.

Mais, dans le même temps, le principe même du paritarisme est remis en cause - pour les corps de titulaires comme pour les autres - par les discours présidentiels et les projets de réforme de la Fonction publique de l'État. Les instances paritaires sont pourtant le contrepoint démocratique nécessaire au fait que les relations entre l'État et ses agents n'aient pas de caractère contractuel et ne relèvent ni du Code du Travail, ni de conventions collectives. Les textes qui nous régissent ont en effet un caractère légal et réglementaire (*lois et décrets*), l'État étant - par principe - réputé agir pour le bien commun.

Les CAP et CTP sont le lieu de consultation des personnels sur les décisions les concernant. Ces aspects démocratiques sont liés aux réformes initiées de 1982 à 1984, sous le ministère d'Anicet Le Pors et, depuis, certains n'ont eu de cesse de vouloir s'en affranchir : l'administration qui affecte trop souvent de se contenter d'une consultation formelle ou de limiter le champ de cette consultation, comme par exemple dans le cas des appels de note, ou encore quelques chefs d'établissements et organisations « syndicales » qui souhaitent que les actes de gestion individuelle soient décidés localement, au nom de la sacro-sainte « proximité du terrain » et des « situations particulières », jolis principes qui masquent mal favoritisme, autoritarisme et pressions d'élus locaux et de notables.

La mise en cause de ce principe de paritarisme s'inscrit donc dans l'orientation du pouvoir actuel et du patronat de vouloir briser tous les repères collectifs, qu'il s'agisse du Code du Travail ou du paritarisme dans la Fonction publique.

« Le principe même du paritarisme est remis en cause par les discours présidentiels et les projets de réforme de la Fonction publique de l'État. »

En participant massivement à ces élections, les personnels auront l'occasion de montrer leur attachement à ce principe démocratique essentiel.

En votant massivement pour les listes présentées par le SNES et les autres syndicats de la FSU, ils affirmeront la représentativité de l'outil syndical le plus déterminé à résister à ces mises en causes de la démocratie, du service public et des garanties collectives ; le plus déterminé également dans la défense des personnels et pour les progrès de la démocratie, de nos métiers et du droit à l'Éducation pour tous.

DARKOSY FRAPPE TOUS AZIMUTS

ET VOUDRAIT TOUT CASSER...

par Corinne BAFFERT

La méthode du ministre est aujourd'hui bien identifiée, qui consiste à orchestrer savamment des fuites dans la presse pour pouvoir ensuite, après avoir mesuré les effets sur échantillon réel, alléger la saignée en expliquant que rien n'était arrêté et qu'un syndicat corporatiste et conservateur a crié au loup comme d'habitude.

« Nous sommes en proie à une idéologie qui veut en finir avec l'École de la République, et qui ne lésine pas sur les moyens. »

Après avoir purgé le collège, avec la mise en place du socle, organisé la possibilité de sortie de certains enseignements, grâce à la création de l'accompagnement éducatif, après avoir gagné le coût d'une année d'études, en imposant le Bac pro en trois ans, notre ministre s'emploie aujourd'hui à réformer le lycée d'une main tout en s'occupant, de l'autre, des concours de recrutement des personnels ; tout cela, sans oublier le régime appliqué à l'École élémentaire qui vient de perdre deux heures hebdomadaires d'enseignement et voit son système d'aide et de soutien aux élèves en difficultés (*les RASED*) purement et simplement menacé de liquidation. Nous sommes en proie à une idéologie qui veut en finir avec l'École de la République, et qui ne lésine pas sur les moyens.

Dans le même temps, nous avons su mettre en échec la réforme du décret de mai 1950 (*travailler plus pour gagner moins*), réduire à néant les remplacements Robien, conserver au Conseil pédagogique une existence virtuelle et fait reculer le ministre dans sa volonté de diminuer considérablement l'horaire d'enseignement en Seconde et d'en finir avec le groupe classe pour imposer son lycée à la carte.

On le mesure bien à ce moment de la bataille, ce que nous avons gagné est considérable, tout comme ce qui nous menace constitue un réel danger. Nous avons affaire à un modèle de société cohérent, et nous ne marquons des points que parce que nous sommes capables, non pas simplement de nous opposer à ces mesures, mais parce que nous sommes porteurs d'un vrai projet d'École, construit et discuté dans la profession toute entière et, au-delà, avec les parents et les lycéens.

Parce que chacun de nous, dans sa pratique professionnelle quotidienne, mesure bien que le statu quo ne serait pas sérieux, compte tenu des difficultés de nombre d'élèves en Seconde, mais justement en raison de cette expertise professionnelle, nous entendons être partie prenante d'une vraie réforme, avec le temps nécessaire de la discussion, des échanges et des débats. La réforme du lycée ne peut se réduire à l'habillage pédagogique de réductions budgétaires et de mise en place du projet ultra-libéral qui lui, n'est jamais clairement mis en débat.

« Qui pourra, plus tard, comprendre qu'on a parlé de « réforme » pour entériner des régressions majeures qui devraient peser sur l'ensemble des générations à venir ? »

Pourtant, si on met en relation les projets gouvernementaux lycée / collège, le sort fait à l'Orientalisation comme à la Vie scolaire, tant en termes de moyens que de fonction, il apparaît assez clairement que c'est la conception même du service public d'Éducation qui est mise à mal. Pour nous, ce service public est une richesse, un bien précieux pour l'ensemble de la société et il faut l'améliorer. Tous les jeunes doivent avoir accès au savoir et aux qualifications à la fois pour des raisons démocratiques mais aussi pour répondre aux exigences du monde du travail. Pour cela, il est fondamental de continuer à développer les trois voies de formation technologique, générale et professionnelle, d'engager une vraie politique de réduction des effectifs et de mise en place de travail en petits groupes, avec des équipes éducatives complètes, car nous savons bien qu'il serait illusoire et suicidaire de prétendre couler tous les jeunes dans un moule unique, entassés dans des classes surchargées ; il faudra aussi être capable de créer des passerelles et des poursuites d'études cohérentes pour les trois voies. C'est un défi majeur, et les réponses sont à inventer, non à rechercher dans le

passé ou je ne sais quel âge d'or mythique de l'École ! Décidément notre ministre ne fait pas honneur à son ministère en tordant les mots et les concepts comme il le fait : qui pourra, plus tard, comprendre qu'on a parlé de « réforme » pour entériner des régressions majeures qui devraient peser sur l'ensemble des générations à venir ?

L'École, service public d'Éducation, est un sujet bien trop sérieux pour qu'on laisse le ministre s'en occuper tout seul ; réunis dans le SNES et la FSU, nous sommes bien décidés à nous faire entendre.

« On le mesure bien à ce moment de la bataille, ce que nous avons gagné est considérable, tout comme ce qui nous menace constitue un réel danger. »

DÉFENSE DES PERSONNELS...

PROGRÈS DU MÉTIER

par Corinne BAFFERT et Jacques AGNÈS

Carrière et conditions d'exercice



- **Respect du droit** : par la saisie de la CAPA, nous avons obtenu que le Recteur respecte le **droit au temps partiel** sans imposition d'HSA (*moins payées et non prises en compte dans les cotisations sociales*). Nous exigeons le respect du décret de 1950 en matière de **compléments de service** et combattons leur multiplication anarchique.

- **Frais de déplacement** : nous avons obtenu le respect du droit pour les TZR : leur rattachement administratif est désormais permanent, ce qui leur ouvre droit au versement de frais de déplacement dès lors qu'ils sont affectés à l'année hors de leur commune de rattachement administratif. **Nous réclamons pour tous le versement de frais basés sur l'utilisation du véhicule personnel**, dès

lors que les transports en commun ne permettent pas d'accomplir les missions confiées.

- **Formation** : nous revendiquons l'**augmentation du nombre de congés formation et une formation continue de qualité**.
- **Promotion** : nous demandons, en cas de retard d'inspection, une réévaluation des notes pédagogiques et des barèmes nationaux pour garantir la transparence des promotions.
- **Accès à la Hors-classe** : **c'est la réponse apportée par le ministre en 1989** à notre demande de revalorisation pour tous. Depuis quelques années, le ministère cherche par tous les moyens à minimiser cet acquis. Nous avons mobilisé contre ces dérives et obtenu une augmentation des contingents grâce aux luttes que nous avons menées. **Nous continuons à revendiquer un échelon terminal pour tous**.

Mutations

Nous rappelons **notre opposition au mouvement déconcentré** en deux phases **contraignant à une mutation en aveugle** et demandons le développement de la mobilité choisie et volontaire **en construisant un nouveau mouvement national** pour assurer partout les missions du service public.

Dans les groupes de travail préparatoires, nous avons obtenu **la prise en compte des enfants dans le barème** (*pour garde conjointe, et parents isolés*), **mais aussi celle des conditions d'exercice difficiles** (*points TZR ou établissements difficiles*).

Pour toute amélioration, l'essentiel passe par la bataille pour les postes et contre les HSA.

Le **paritarisme** pour lequel nous nous battons est un **outil de progrès et de démocratie** : nous assurons une **représentation active** des collègues, exigeante sur le **respect des droits** et visant à **l'amélioration de nos conditions de travail**.

Vos élus, académiques comme nationaux, sont les **garants de la transparence et de l'équité**, tant pour les **mutations** que pour les **opérations de gestion** (*attribution de congés de formation, promotions...*).

Parce qu'ils sont issus de la **1^{ère} organisation syndicale de la profession**, et qu'ils occupent les **2/3 des sièges en commission**, les élus du Snes peuvent assurer le suivi des cas individuels tout en contribuant à l'amélioration globale des mutations.

AVEC LE  MON MÉTIER A DU 